

Plan Local d'Urbanisme



APPROBATION

**PIECE n°6.2:
ASSAINISSEMENT**



COMMUNE DE COUBLEVIE

ETAT DU RESEAU :

Le réseau de Coublevie comportait en 2011, 28130 mètres linéaires (ml) de canalisations en séparatif, contre 725 ml en unitaire. Il n'existe ni déversoir d'orage, ni poste de refoulement sur la commune

(cf. plan du réseau en annexe)

AQUANTIS

Le réseau de Coublevie est raccordé à la station d'Aquantis (Voreppe et Moirans), qui traite les effluents de 7 communes. Cette station dont le maître d'ouvrage est la CAPV est exploitée par la société « Saur ». Le milieu récepteur des effluents est le cours d'eau de l'Isère. Le système d'assainissement d'Aquantis a été déclaré conforme en 2010 par la DDT de l'Isère. Elle est autorisée par arrêté n°2007-01686 du 23 Février 2007 valable jusqu'au 31 décembre 2013.

La station d'épuration « Aquantis » a été mise en service en 1994 et possède une capacité nominale de 65000 EqHab (Débit de pointe : 1560 m³/h ; charge maximale de 3930 kg DBO₅/jour).

Il s'agit d'une station du type « Boues activées moyenne charge », avec un traitement secondaire pour la filière « eau » et épaissement, déshydratation et chaulage pour la filière « boues ». En 2005 la mise en place d'un système d'injection d'oxygène a permis d'améliorer ses performances.

PROJET

Il existe un projet d'agrandissement et d'amélioration des performances de la station, couplé à la mise en place d'une plate-forme de compostage des boues. Ce projet dont la mise en place devrait débuter en 2013 permettrait d'élever la capacité de la station à 107330 EqHab (dont 80000 seront consacrés aux eaux usées domestiques), et de raccorder les lagunes de Saint Aupre et de La Buisse. Une étude de 2008 (AVP Pöyry, 2008) indique que cela permettrait d'assurer l'assainissement pour la population à l'échéance 2030 (hypothèse de 1% d'accroissement de la population par an).

En 2011, les charges hydrauliques et polluantes reçues par la station Aquantis atteignaient en moyenne respectivement 68,17% et 60,84% de la capacité nominale de la station, mais des dépassements ont été observés du fait d'une grande variabilité de charges caractéristique d'un réseau de type unitaire et d'une station d'épuration recevant des eaux usées issues des activités

industrielles : 20 dépassements pour le volume journalier moyen, 1 pour la DCO, 1 pour la DBO5, et 5 pour les matières en suspension.

Les performances de la station ont été conformes à la réglementation, et les rendements d'élimination ont atteint des niveaux excellents en 2011.

SECTEUR NON RACCORDE AU RESEAU d'ASSAINISSEMENT

Il existe sur le territoire communal 305 installations d'Assainissement Non Collectif (ANC), dont 23 installations mises en place après 2006.

Pour les 280 installations plus anciennes (datant d'avant 2006), les contrôles réalisés dans le cadre du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la CAPV n'ont pas mis en évidence de problèmes particuliers. Étant donné le contexte communal, il n'existe pas de filière de traitement préférentielle mais les eaux usées traitées devront en priorité être infiltrées dans le sol, plutôt que d'être rejetées en milieu superficiel.

Le service de l'assainissement de la CAPV n'a pas connaissance de rejets actuels en milieu superficiel qui pourraient avoir un impact particulièrement significatif sur la qualité des eaux au niveau de la commune.

Dans le cas où aucune destination des eaux usées n'a pu être trouvée pour une nouvelle construction, le rapport de l'étude hydrogéologique pour l'évacuation en puits d'infiltration est à la charge du demandeur de permis de construire.

La carte d'aptitude des sols à l'infiltration identifie les capacités d'infiltration des eaux usées sur les secteurs qui ne sont pas raccordés à l'assainissement collectif.

Depuis 2006, les secteurs du Mollard et du Neyroud ont été raccordés. Dans l'attente du nouveau schéma directeur d'assainissement (en cours d'élaboration), la carte d'aptitude des sols de 2006 fait toujours référence.